

SAVIGNY INFO

NUMERO 31 - AVRIL 2024
JOURNAL D'INFORMATION SAVIGNOISE

L'édito du maire

Madame, Monsieur

Chère Savignoise, Cher Savignois,

Après un hiver très pluvieux, le printemps et le soleil sont arrivés. Même si les températures sont, une année de plus, anormalement élevées pour la saison, nous pouvons nous réjouir de retrouver des journées ensoleillées et plus de luminosité qui vont nous permettre de profiter de nos équipements extérieurs.

Après plusieurs semaines de travaux, l'aménagement du terrain en gore est presque terminé. Dès avril, nous allons pouvoir apprécier cet espace qui conserve son usage « historique » et offrira des espaces ombragés pour les journées les plus chaudes. La pose des bancs et la plantation de couvre-sols au pied des arbres seront réalisées dans les jours prochains.

Le printemps est aussi la période de vote du budget. Face à l'inflation et aux baisses de dotations de l'Etat, les élus ont voté le budget et une augmentation de 1 point des taxes locales. Cette hausse reste raisonnable puisque la taxe sur le foncier bâti, qui concerne la majorité d'entre nous, reste inférieure à la moyenne observée sur le territoire et dans les communes voisines. Il est vrai que nous étions habitués à la stabilité de ces taux puisqu'ils n'avaient pas bougé depuis 2011 mais cette augmentation est nécessaire si on veut maintenir les services publics, assurer l'entretien des nombreux bâtiments communaux et poursuivre les investissements dont la commune a besoin.

Durant l'hiver nous avons terminé l'aménagement du 2e étage du chalet Montange qui a immédiatement profité à l'association peinture qui se trouvait très à l'étroit dans la salle du 1er étage. Et les espaces libérés sont déjà utilisés pour des réunions et par l'association de la Paroisse. Les études pour l'installation de commerces dans « l'ex-maison Deydier » et la création d'un parking à la Font Porée se poursuivent. Les premiers travaux du pôle santé ont commencé et ceux de sécurisation de l'entrée du village route de Sain Bel ont enfin vu le jour. Et l'aménagement de la liaison douce entre le lieu-dit Les Moulins et Sain Bel est en bonne voie.

Prochainement, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France, nous créerons un chemin qui reliera la mairie aux terrains de sports, en passant le long des remparts de l'abbaye.

Comme vous le voyez les réalisations ne manquent pas. Si elles mettent parfois du temps à se concrétiser c'est aussi parce que nous étudions à chaque fois les différentes hypothèses, prenons appui auprès des services compétents et recherchons aussi les subventions possibles afin de minimiser l'impact sur nos finances.

Pour finir, la fin du printemps sera marquée par la commémoration du 80e anniversaire du Débarquement qui libéra la France de l'occupant.

Cet énorme élan de solidarité des pays voisins a contribué à mettre fin à la 2e guerre mondiale. Les belligérants de l'époque ont ensuite rapidement compris qu'il valait mieux coopérer plutôt que de se faire la guerre. De là est née la Communauté Economique Européenne, devenue l'Union Européenne en 1992, qui a permis à nos pays de se développer mais surtout de rester en paix. Le 9 juin nous voterons pour le renouvellement des élus au Parlement Européen. Gardons en tête cet esprit qui a prévalu en 1957 afin de maintenir cette forte coopération qui peut sembler contraignante mais nous apporte beaucoup.

A tous, je vous souhaite un agréable printemps,

Monique LAURENT
Maire de Savigny



page 15

DANS CE
NUMÉRO



page 4



page 6

vie municipale
page 2

médiathèque
page 4

conseils municipaux
page 7

infos municipales
page 14

murmures du temps
page 15

agenda
page 16

Equipe Municipale

Maire

Monique Laurent

1er adjoint

Christian Martinon

2e adjointe

Nicole Thivard

3e adjoint

Serge Malet

4e adjointe

Isabelle Kapfer-Serve

5e adjoint

Pierre Hulín

Conseillers municipaux :

Marie-Bernadette Coquard

Jean-Pierre Chabrant

Floriane de Camaret

Evelyne Dutour

Daniel Lainé

Isabelle Seemann

Vincent Marty

Colette Bonnet

Hervé Dumas

Bruno Buisson

Marie-Claude Chancelier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas

PUBLICATION en 950 exemplaires

Directrice de publication : Monique Laurent

Conception & Rédaction : Commission Vie associative et Communication

Contact publication : com.mairiesavigny69@gmail.com

mairie@mairie-savigny69.fr - Tel. 04.74.72.09.09 - www.mairie-savigny69.fr - Facebook Mairie Savigny-Rhône



Lutte contre le frelon asiatique

Originaire du continent asiatique, **le frelon asiatique** se distingue du frelon européen par sa taille (plus petit), son thorax brun foncé, avec sur son abdomen des segments bordés d'une fine bande jaune, orangée, et ses pattes jaunes.

Espèce invasive, il est source de difficultés d'un point de vue environnemental, par la prédation qu'il exerce sur certaines espèces et notamment l'abeille domestique.

Redoutable prédateur, il chasse les abeilles mellifères pour nourrir ses larves et satisfaire les besoins en protéines de sa colonie. Les dégâts sur les ruches s'effectuent par le prélèvement direct d'abeilles, et surtout par le stress qu'il provoque dans la ruche.

Si la majorité des nids sont haut perchés, il est possible d'en recenser dans une haie, sous un toit, embrasure de porte ... Avec l'arrivée de l'hiver, la plupart des individus meurent, seules les femelles fondatrices survivent. Un seul nid a la capacité de générer plusieurs centaines de fondatrices. Elles se mettent en hivernage et émergent en début de printemps, afin de fonder une nouvelle colonie appelée « nid primaire ». Le nid secondaire au début d'été peut contenir plusieurs milliers d'individus.

Afin de lutter contre sa multiplication, un plan national de lutte a été mis en place et confié notamment pour la région Auvergne Rhône-Alpes à la fédération des GDS (Groupement Défense Sanitaire).

Ainsi le GDS organise depuis 2014 la destruction des nids, et plus récemment coordonne le piégeage de printemps.

Le piégeage de printemps vise à capturer les fondatrices afin de limiter le nombre de colonies pendant la saison. **Il est primordial d'utiliser des pièges sélectifs pour limiter l'impact sur la faune locale, et de les installer dans des lieux stratégiques.** La période de piégeage démarre en mars, après les dernières gelées, lorsque que les températures sont au-dessus de 12° (ou 3 jours au moins > 15°) pendant 8 semaines, sans aller au-delà du 15 mai.

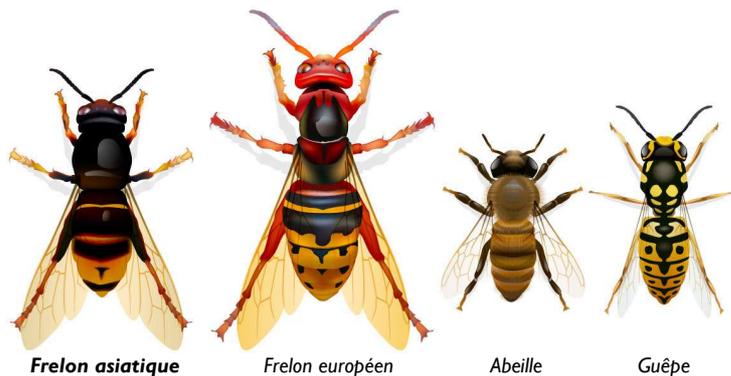
Un protocole reprenant les préconisations du plan national version 2024 a été établi et diffusé dans les communes. Il est demandé notamment d'avoir un référent communal afin d'assurer le suivi des pièges et de faire remonter les données au GDS.

La commune par le biais de la commission agriculture a souhaité s'inscrire dans cette lutte. Un stand d'information a été proposé sur le marché par le groupe de référents de Bessenay qui fonctionne déjà depuis 3 ans.

A la suite, **un groupe de personnes volontaires s'est constitué**, et une première réunion le 3 avril a été proposée afin d'organiser cette coordination avec l'aide du groupe de Bessenay, et de réfléchir à la mise en place d'actions de protection des abeilles et des pollinisateurs.

En complément du piégeage de printemps, la recherche et la destruction des nids en saison sont nécessaires.

Savoir reconnaître le frelon asiatique



Frelon asiatique

Frelon européen

Abeille

Guêpe

Les nids de frelon asiatique



Nid primaire

Endroit abrité

Début du printemps

Orifice basal



Nid secondaire

Cime des arbres près du nid primaire

Début d'été

Orifice de sortie petit et latéral

Petite taille

D'un melon au maximum

Grande taille

Jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut

En cas de découverte de nid : effectuer un signalement et joindre une photo sur la plateforme frelonsasiatiques.fr

S'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques, le Groupement de Défense Sanitaire du Rhône procédera gratuitement à sa destruction grâce au soutien financier de la CCPA.

📍 Pour vous informer

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>
<https://apiculture69.fr/pieger-le-frelon-asiatique/#signaler>



Semaines de l'environnement du 1er mai au 9 juin

Organisées en lien avec les communes et les associations du territoire, les Semaines de l'Environnement 2024 se dérouleront du 1er mai au 9 juin, avec une vingtaine d'activités proposées au Pays de l'Arbresle, toujours gratuites et accessibles à tous. Des rendez-vous à ne pas manquer avec, en point d'orgue, la fête de l'environnement organisée cette année à Lentilly, le samedi 25 mai. Programme sur paysdelarbesle.fr





Bon anniversaire !

Le samedi 21 septembre la médiathèque fêtera ses 10 ans au Chalet Montange.

De nombreuses surprises vous attendent avec une ouverture de 10h à 18h30!

Retour en images



Depuis janvier, de nombreuses personnes sont venues essayer les casques à réalité virtuelle prêtés par la médiathèque départementale.



La médiathèque départementale a également prêté des robots pour initier à la programmation pour tous les âges.



Le 06 mars concert participatif de violons de l'Ensemble de Joux



Le 26 janvier un « café/coup de cœurs au 15 route de Sain Bel » a eu lieu.

Tout le monde peut venir échanger sans prise de tête autour d'un livre, une musique, un DVD, un jeu... et d'un café.

« Café/coup de cœurs au 15 route de Sain Bel » tous les derniers vendredis du mois de 17h30 à 18h30



Exposition « Il était une fois » du 13/03 au 13/04. L'équipe de la médiathèque remercie Geneviève Lafay des « Incroyables comestibles » de L'Arbresle et Christelle de la Caserne de Sourcieux.

Médiathèque
Chalet Montange
15 route de Sain-Bel
69210 SAVIGNY
09 66 91 57 87
mediatheque@mairie-savigny69.fr

Nouveautés à venir

Un coin cafés/thés dans l'espace détente de la médiathèque. Une petite participation pour la gestion de ce service vous sera demandée par les bénévoles. Vous pouvez également amener des revues pour cet espace.

La médiathèque départementale nous prête maintenant des jeux-vidéo que vous pouvez tester chez vous ! voir la liste des jeux sur : <https://mediatheque.rhone.fr>

Laura Maillot (responsable) et son équipe de joyeux bénévoles vous accueillent :
Mardi et vendredi : de 16h30 à 18h30
Mercredi : de 15h à 18h30
Jeudi et samedi : de 10h à 12h

Le vendredi 14 juin
Fêtons la musique en avant-première au chalet Montange!

18h30 à 20h dans le parc Montange : Le groupe ado Zik'Sav

Un groupe de musique actuelle pour enfants et ados de l'école de musique de Sourcieux les Mines - Savigny qui revisite la variété française.

Avec buvette



Mélodie des Sources



Le 18 septembre aura lieu le spectacle « Petit Poet' » (0-3ans) dans le cadre du dispositif « 1ères pages » avec un goûter offert par la commune et un livre offert par le département aux bébés 2023 de Savigny.

Une création de Aurélie LOISEAU - Conteuse / Mise en scène par Aude MAURY

Atelier Remue-Méninges 1 fois par mois !

Retrouvez le programme des « îles aux histoires » dans l'agenda en dernière page !



Merci à Jean-Noël Coquard qui gère la boîte à livres place du 8 mai (à côté de la bascule) pour offrir l'accès à la lecture à tous 24h/24h

20h à 21h à la médiathèque: Antoine Gasse

chansons/créations "Cas de figure" guitare/voix



Cette rubrique vous présente les travaux passés ou en cours des différentes commissions composant le Conseil Municipal

Commission Travaux & Bâtiments



Nouvelle salle



Nouvel espace disponible

Sur ce début d'année, fin des travaux d'aménagement du 2^{ème} étage de la médiathèque afin d'accueillir les membres de l'association peinture dans de plus confortables conditions notamment en termes d'espace.



Localisation de la salle au 2^{ème} étage du Chalet Montange

Tennis

Fin des travaux de remplacement des éclairages halogène par un nouveau type Led. Courant mars les employés ont passé un « gros coup de karcher » sur le terrain de tennis afin d'éliminer l'encrassement qui rendait glissantes certaines parties.

Concernant le **pôle santé**, les travaux de désamiantage puis de démolition vont démarrer dans les prochains jours. Pour la suite, l'ouverture des différents marchés pour les différents lots (maçonnerie, carrelage, électricité, cloisons ...) a été faite. Le choix des entreprises devrait se faire vers la fin avril.

Dans le cadre du budget, différents travaux ont été présentés, pour des réfections (portes extérieures salle du Trésorcle, peinture école, peinture volets médiathèque...) mais aussi pour des changements de fenêtre (salle de l'amitié) ou autre isolation de combles à refaire, sans oublier un projet d'aménagement d'une pièce non utilisée en salle de réunion. Tous ces sujets seront présentés plus en détail au fur et à mesure de leur avancement.

La commission Travaux.



Terrain de tennis en cours de nettoyage : le « avant / après » est bien visible

Commission Urbanisme

Lors du dernier conseil municipal, nous avons évoqué une demande de Bouygues Télécom pour relancer le projet d'implantation d'une antenne téléphonique sur le site de la Ponchonnière. Depuis nous avons reçu une information de la Société Free qui nous indique **que la Commune a été retenue dans le projet « New Deal »**. Ce dispositif de couverture ciblée, qui fait partie de l'accord Etat et Opérateurs de téléphonie et d'internet mobile signé en 2018, a vocation à améliorer la couverture en téléphonie et internet mobile 4G sur le territoire national.

Une équipe projet réunissant le Département du Rhône, la Préfecture, les Epci, la Région et la Préfecture a la charge de suivre ce dispositif sur le département du Rhône. Elle se réunit tous les 6 mois. La commune de Savigny a fait l'objet d'un signalement en 2019 sur la plateforme France Mobile (devenue depuis <https://tous-connectes.ancet.gouv.fr/>).

Au regard de ce signalement, l'équipe projet a demandé en octobre 2021 la réalisation d'études radios sur les points identifiés, le résultat met en évidence la mauvaise couverture SFR/Bouygues et Free dans le centre bourg.

Au vu de ce constat, la commune de Savigny a été retenue comme prioritaire. Cette décision a été transmise à la Mission France Mobile, qui l'a intégrée dans l'arrêté ministériel du 28 novembre 2023 définissant une liste de zones à couvrir par les opérateurs de radiocommunications mobiles au titre du dispositif de couverture ciblée. La commission urbanisme sera l'interlocutrice du porteur de projet.

Le 21 mars dernier nous avons rencontré l'Agence Technique Départementale du Rhône à qui nous avons confié une étude d'opportunité pour réaliser le **futur parking de la Font Porée**. Elle nous a restitué le résultat des scénarios d'aménagements prenant en compte les exigences techniques de la commune, un calendrier prévisionnel d'exécution ainsi qu'une estimation financière des travaux. La prochaine étape sera de missionner une assistance à maîtrise d'œuvre pour préparer l'avant-projet, le permis d'aménager ainsi que la consultation des entreprises.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a créé, à l'article 15, les « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ». Il s'agit de tenter de mettre un peu d'ordre dans l'implantation de ces installations, en évitant un développement « anarchique » sans toutefois freiner leur développement. Il est donc proposé aux communes de définir les zones où elles souhaitent voir « *prioritairement* » les projets s'implanter. Attention, on ne parle pas ici uniquement des éoliennes mais de tout type d'installation de production d'énergies renouvelables (EnR) : photovoltaïque, solaire thermique, éolien, biogaz, géothermie. Ce travail se fera avec l'appui de la CCPA pour la réalisation cartographique où seront recensés les sites prioritaires : les parkings pour l'installation d'ombrières, les friches industrielles, les zones industrielles pour équiper les toitures. Les communes pour-

ront ensuite proposer d'autres sites : exemple des toitures de stabulations agricoles. **La commission urbanisme se réunira pour valider cette cartographie et pour l'enrichir le cas échéant. Ce projet sera soumis à la population et le conseil municipal devra ensuite valider cette proposition.**

Les travaux de changement des luminaires éclairage public pour le passage en LED dans le cadre de la démarche performantielle initiée par le Syder ont été réalisés au mois de mars.

Commission Voirie - Cadre de vie



Aménagement du terrain de gore



L'aménagement du terrain de gore arrive à terme avec la plantation de végétaux couvrants sur les espaces de séparation des places de parking, ainsi que le paillage de l'ensemble des surfaces plantées avec des plaquettes de châtaignier.

L'installation des bancs et l'habillage de la muraille de séparation avec le jardin d'enfants viendront terminer le projet.

Une réflexion est en cours pour donner un nom à ces espaces.

Une liaison douce vélos et piétons va démarquer du City Stade, derrière la mairie. Elle longera les remparts de l'Abbaye puis le mur de la maison du Doyen de Taylan pour rejoindre le chemin actuel qui va vers la salle du Trésorcle.

Un dossier a été présenté aux services archéologiques de la DRAC qui ont donné un avis favorable. Ce dossier est présenté à l'Architecte des Bâtiments de France pour accord.

Une deuxième liaison douce va nous permettre de relier le village de Sain Bel en toute sécurité sur un parcours pratiquement plat et très agréable puisque longeant des haies et des alignements d'arbres remarquables.

Sur le parcours de cette piste cyclable et piétonne, une œuvre des « Murmures du Temps » sera installée côté Sain Bel.

La double écluse sur la RD7 à l'entrée de l'agglomération en venant de Sain Bel a été installée début avril, cet équipement permettra de ralentir les véhicules. Des passages vélos sont présents de chaque côté, ils amorcent le raccordement avec les rives cyclables du CHAUCIDOU. Un passage piéton viendra compléter l'ensemble, il permettra aux habitants des lotissements de traverser en sécurité la RD7 pour accéder par la rue des Peupliers aux équipements sportifs par exemple.

Le Groupe de travail incendie en collaboration avec le SDMIS (Service départemental métropolitain d'incendie et de secours) continue son travail pour améliorer la qualité de nos installations.

Nous allons continuer notre végétalisation de Savigny en créant plusieurs espaces de plantations en pleine terre afin de mieux résister aux sécheresses que nous rencontrons ces dernières années. Une haie de végétaux va être plantée chemin de la Doyennerie le long du mur du cimetière pour améliorer l'intimité des familles.

Enfin comme chaque année, notre **matinée nettoyage** est organisée. Nous vous attendons nombreux **le 27 avril à 9h** sur la place de la Mairie pour nous aider à conserver et à protéger l'environnement de notre belle commune.

Bon printemps à toutes et à tous de la part de la commission Voirie Cadre de Vie.

Commission Services à la Personne

Fusion de l'École des Sources et de l'École du Petit Prince

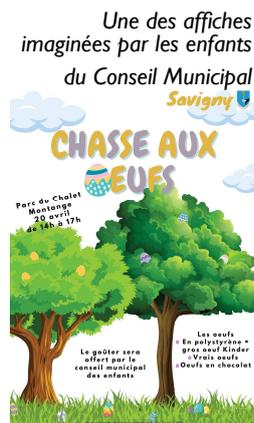
Le 23 janvier 2024, deux conseils d'école extraordinaires en présence des enseignants, des représentants des parents d'élèves et de la municipalité se sont tenus à l'école des Sources à la demande de la municipalité et de l'inspection académique pour qu'ils se positionnent sur la fusion administrative des 2 écoles publiques de Savigny sans fermeture de classe à la rentrée 2024, soit une école primaire de 6 classes (2 maternelles et 4 élémentaires).

La fusion des 2 écoles publiques à la rentrée est votée à la majorité du conseil d'école à la maternelle (8 voix pour et 1 abstention) et du conseil d'école élémentaire (12 voix pour et 1 contre).

A la suite des votes en conseils d'école, le conseil municipal s'est prononcé pour la fusion le 29 janvier 2024.

Conseil municipal des enfants

Les enfants du conseil municipal ont organisé une chasse aux œufs le samedi 20 avril de 14h00 à 17h00 au parc du chalet Montange. Œufs de poule et œufs en chocolat ont été cachés dans le parc le matin, 6 œufs marqués de 1 à 6 ont donné droit à un gros œuf en chocolat. Un goûter a été



offert à tous
les participants
servi par les jeunes élus.

Des membres du conseil
municipal des enfants ont

participé le samedi 6 avril à la journée du jeune citoyen organisée par la C.C.P.A. Cette rencontre a permis à tous les jeunes élus des conseils municipaux des différentes communes du territoire d'échanger, de présenter leurs actions durant leur mandat et de découvrir le rôle et les fonctions de la communauté de communes.



Les enfants du conseil municipal à la CCPA



Chantier jeunes 2024

La réunion d'information et d'inscription aura lieu le vendredi 31 mai 2024 à 17h30 salle Benoit Maillard en mairie. Deux chantiers se dérouleront cette année : l'un en juillet et l'autre en octobre. Ils s'adressent aux jeunes Savignois âgés de 14 à 16 ans.

Le chantier de juillet consistera à créer des processions de moines en panneaux de bois pour agrémenter les entrées du village. Quelques travaux de plantations sont également au programme.

Ces décorations seront installées lors des festivités des chevaliers de L'Arbresle qui se dérouleront du 22 au 24 août 2025 à Savigny, Sain Bel et l'Arbresle.

C.C.A.S.

Le repas de printemps devient le repas d'été. En effet, c'est le samedi 22 juin que se déroulera le repas offert aux plus de 70 ans par le C.C.A.S. Un courrier sera prochainement envoyé aux bénéficiaires. Sur ce document, n'oubliez pas de cocher votre choix concernant le colis de Noël sachant qu'en cas d'absence de réponse, aucun colis ne sera attribué.

Nous vous attendons nombreux pour fêter l'été et partager le plaisir d'être ensemble.

Commission Vie associative, communication, commerces

Communication

Nous avons travaillé à la **mise à jour du plan de village**, avec d'un côté le plan du centre bourg, et de l'autre l'ensemble de la commune, avec mise en évidence de circuits de randonnée, des producteurs en vente directe, ainsi que les gîtes ou chambre d'hôtes. Cette nouvelle version a été installée dans le panneau à l'entrée du village, ainsi qu'à Taylan. Des exemplaires papiers sont à disposition en mairie, et dans les lieux de passage comme les commerces, chambres d'hôtes et/ou gîtes, ainsi qu'à l'office du tourisme.

Ce plan de village complète le **guide des producteurs** de la commune qui a été réalisé avec l'appui du service communication de la CCPA et de la commission agriculture. C'est à l'occasion de la publication de ce guide que les producteurs vous ont accueillis dans leur ferme le 7 avril (voir commission agriculture).

Nous avons aussi démarré le groupe de travail sur la refonte du site internet.

Vie associative

À la suite de la finalisation des travaux du 2^{ème} étage du chalet Montange, l'association peinture a pu emménager dans cette nouvelle pièce pour un espace plus grand et plus adapté pour pratiquer leur activité. Cette nouvelle salle a été inaugurée le 11 avril.

Cela libère une pièce au 1^{er} étage, pour les réunions par exemple.

Animations sur le P'tit marché

Régulièrement les associations sont présentes sur le marché pour proposer des ventes de gâteaux (jeunes de l'ASLEC), des crêpes (APE), ou encore le traditionnel boudin de la chasse.

Nous avons accueilli aussi un nouveau stand avec les produits For Ever à l'Aloe Vera de Carine Cortial et Daniel Mazallon.

Franck Duret est présent également ponctuellement avec les huîtres et produits de la mer Belle Iloise.

Julie Masia après plusieurs années sur le marché avec ses bijoux les Fabuleuses Créa by MJ revient avec des plats cuisinés et des spécialités espagnoles et italiennes.

Ne manquez pas le marché de printemps vendredi 3 mai avec le troc de graines proposé par Sav'Unis les Arts et la Maison des Semences. Vous pourrez aussi acheter vos plants de fleurs et/ou légumes avec la présence des Serres du Chemin Fleuri (Ils viennent de Messimy, et sont présents aussi sur le marché de L'Arbresle le vendredi matin). Tous vos commerçants du marché seront réunis, au total une quinzaine de stands présents.

Marché de Printemps
à Savigny
Vendredi 3 mai
15h30-19h

Plants de légumes
Serres du Chemin Fleuri

Producteurs & artisans locaux

Troc de graines
Savuni Les Arts
Maison des Semences

Place du 8 mai
69210 Savigny
(mairie)

Les semaines de L'Arbresle

Nous préparons également des animations, avec la fête de la musique le 21 juin, et la présence le 7 juin de l'association « Merci » qui viendra parler du projet de fête médiévale du 22 au 24 août 2025 avec le groupe Claveysole Cantores, un groupe de musique médiévale qui a participé à la fête des chevaliers de L'Arbresle il y a 2 ans.

Des nouvelles du projet commerce

La CCI, Chambre du Commerce et de l'Industrie, a rendu ses conclusions lors d'une réunion le 8 mars. Il ressort de cette étude sur le potentiel économique des points forts, mais aussi des points de vigilance. L'environnement socio-économique est plutôt favorable, avec des équipements à proximité générateurs de flux, et une clientèle potentielle. Les points négatifs restent en particulier la proximité des pôles commerciaux de la zone du Martinet, et des marges plutôt faibles sur la partie épicerie. Il faudra veiller à associer tous les acteurs concernés, et à travailler l'offre avec les producteurs locaux et les commerçants de la commune et du marché.

Une épicerie classique ne pourra pas être viable, il est indispensable de pouvoir proposer des produits frais et locaux, et des services, comme les relais colis, la livraison, la presse et Française des Jeux, des partenariats avec des commerces locaux (pressing, retouches ...), des offres ponctuelles (fleurs pour la fête des mères ou St Valentin, coffrets cadeaux, jouets à Noël...) et dégustations et/ou animations avec producteurs et artisans locaux ...

Les conditions de réussite seront aussi les facteurs humains, et la diversité des services proposés.

L'étude sur le bâtiment se poursuit. Elle permettra de bien dimensionner le projet.

L'accompagnement avec la CCPA va démarrer pour la partie choix de la forme juridique.

Commission Agriculture

Le **guide des producteurs locaux** de la commune a été finalisé avec l'appui de la Communauté de Communes. Vous y trouverez les coordonnées des agriculteurs qui vendent des produits en direct de leur ferme. N'hésitez pas à le demander en mairie ou à le télécharger sur le site internet de la commune.

A l'occasion de la sortie de ce guide, une **journée « Fermes ouvertes »** a été organisée le dimanche 7 avril. La commission communication est venue en soutien à la réalisation de l'affiche et sa diffusion. De nombreuses familles de Savigny et environs ont ainsi pu échanger avec six producteurs qui ont pris plaisir à présenter leurs métiers et productions de fruits, légumes, viandes, lait, fromages, vins, plantes médicinales, miel ... Une belle journée qui sera sans doute reconduite.

La communauté de communes soutient financièrement **la lutte contre le frelon asiatique**. Chaque année de plus en plus de nids sont détruits gratuitement chez les particuliers. Au-delà de ce soutien, il est nécessaire de piéger les reines fondatrices dès le printemps. Sur notre invitation, des bénévoles de Bessenay ont tenu un stand de sensibilisation sur le marché. Nous avons réuni un groupe de Savignois volontaires avec le témoignage de Mme Delpeux élue à Bessenay et référente pour le frelon asiatique.

Outre le piégeage par les volontaires, une communication sera réalisée dans le Savigny infos et dans les écoles. (voir article spécifique).



Carte des producteurs savignois disponible dans le guide des producteurs locaux du Pays de L'Arbresle

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

[Vous pouvez retrouver l'intégralité des compte-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Compte-Rendus](#)

CR succinct du conseil municipal du 14/11/2023

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19
Absents excusés : DUTOUR Evelyne (Pouvoir donné à Isabelle SEEMANN), MALET Serge (Pouvoir donné à LAURENT Monique), MARTY Vincent (Pouvoir donné à LAINE Daniel)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CM

Le compte-rendu de la séance du 12/09/23 est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement de la convention de déneigement pour l'année 2024

Mme le Maire explique que le maire dispose de pouvoirs de police générale,

de sûreté, de salubrité et de sécurité publiques qui comprennent notamment le nettoyage des voies publiques et par suite le déneigement. Ainsi, le maire peut prendre toutes mesures sur sa commune pour assurer le nettoyage des voies publiques ouvertes à la circulation en fonction de leur importance.

C'est donc dans ce cadre qu'il est proposé de renouveler la convention du 08/12/2022 dite de « déneigement » dont l'objet est de permettre d'établir une meilleure coordination des interventions en faisant appel à un exploitant agricole pour déneiger les voies dont la gestion relève de l'autorité communale. Le prix de l'heure de déneigement est fixé à 32 € H.T avec une TVA à 10%.

Si le prestataire n'effectue pas de déneigement, car il ne neige pas ou pas suffisamment pour déneiger, il percevra une indemnité de 30 euros net par semaine en indemnisation de l'astreinte.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois années.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE la convention de déneigement avec M.Clément CHER-BLANC

Dénomination de l'Allée de la Ponchonnière

Par délibération du 25/07/2019, le conseil municipal avait adopté la dénomination des voies de la commune. Une de ces voies dénommée Chemin des Manèges a une partie commune avec L'Arbresle où la voie est dénommée « Allée de la Ponchonnière ». Il convient de ne donner qu'un seul nom à cette portion de voie : allée de la Ponchonnière. Deux familles habitent côté Savigny. Le reste de la voie, au-delà de la portion commune avec le territoire de L'Arbresle, restera « Chemin des Manèges ».

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE la création de l'allée de la Ponchonnière

APPROUVE la modification du chemin des Manèges

Convention Département pour l'arrêt de car Route du Bois du Maine

À la suite des travaux réalisés en 2022 de mise en accessibilité de l'arrêt de car Route du Bois du Maine, il convient de signer une convention avec le Département.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE la convention telle que jointe en annexe.

Voirie : convention de mise à disposition avec la CCPA

Une convention a été établie aux fins de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de la mairie de Savigny au profit de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA), à l'effet de participer aux travaux de voirie de compétence communautaire suivants :

- Élagage et fauchage des abords de voirie / Curage des fossés.

Deux agents de la mairie de Savigny sont mis à disposition de la CCPA à raison d'une quotité de 10 % de leur temps de travail pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

En contrepartie, de cette mise à disposition, la CCPA s'engage à rembourser à la mairie de Savigny la somme de 20 434 € pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

AUTORISE madame le Maire à signer cette convention.

Rectification d'un n° de parcelle - cession rue des Rosiers

Par délibération 2022.46 du 5/07/2022, le conseil municipal a accepté une rétrocession de parcelles rue des Rosiers.

Or, une erreur matérielle sur le plan de division a été constatée concernant la parcelle cadastrée section D numéro 1075 appartenant à l'indivision FRANCON. Alors qu'il s'agit de la parcelle cadastrée D 1958

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

➤ **ACTE** la modification matérielle du numéro de parcelle AD 1958,

Gestion en flux de logements sociaux - société ALLIADE HABITAT

La loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a généralisé la gestion en flux des réservations de logements sociaux. Cette réforme vise à améliorer le fonctionnement du système d'attributions pour remplir les grands objectifs de la politique du logement.

La présente convention définit les modalités de gestion en flux de la réservation de la collectivité.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE ➤ **ACTE** le principe de gestion des flux des logements sociaux tel que présenté ci-dessus

Demande de fonds de concours auprès de la CCPA pour le giratoire Grange Chapelle

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour entre la RD 33, la RD 159 et l'allée de Grange Chapelle, la commune de Savigny a souhaité créer un giratoire. L'objectif est de sécuriser l'ensemble des déplacements tout en améliorant grandement l'accès à la ZA communautaire de Grange Chapelle.

Travaux Création du giratoire: 408 585,60 € HT

Fonds de concours de la CCPA : 200 000,00 €

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

➤ **AUTORISE** madame le Maire à signer la convention

Délibération relative à l'attribution des subventions

Comme chaque année le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution de subventions aux associations au titre de son budget général.

Les propositions de la commission vie associative ont été vues en commission générale le 6 novembre 2023.

Il est rappelé que le Conseil Municipal a déjà attribué en début d'année des subventions pour le carnaval (700.00€) et à l'ASLEC pour l'accueil de Berching en 2022 (715.85€) soit 1415.85€

Montant : 47 625,70 €

Déjà attribué : 1 415.85 €

Montant Total : 49 041,55 €

Pour toutes les subventions à l'exception de celles pour « Savigny Patrimoine d'hier et de demain » et « AM des P'tits gones »

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

Pour la subvention à « Savigny Patrimoine d'hier et de demain »

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

M. Luc FORNAS ne prenant pas part au vote du fait de son implication dans l'association (trésorier)

Pour la subvention à « AM des P'tits gones »

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE des suffrages exprimés

M. Bruno BUISSON ne prenant pas part au vote du fait de l'implication de son épouse dans l'association (Présidente)

➤ **APPROUVE** les montants de subvention aux associations

Madame le Maire remercie les membres de la commission qui ont fait un gros travail d'analyse des demandes qui s'élevaient à 71 000 euros environ (dont 30 000 euros sollicités par le restaurant scolaire).

Nicole THIVARD indique que différents critères ont été pris en compte, tels que le nombre d'adhérents, dont les Savignois et les enfants, le projet présenté, la trésorerie, les manifestations organisées pour équilibrer les comptes, ...

Au sujet de la cantine, Madame le Maire indique que des échanges sont en cours avec l'association et le prestataire pour trouver un meilleur équilibre financier de ce service.

Isabelle SEEMANN déplore que malgré la qualité des préparations de nombreux enfants ne goûtent pas les plats, ce qui génère un important gaspillage. Isabelle KAPFER et Floriane DE CAMARET confirment et précisent que pourtant le personnel communal sert une petite quantité à chaque enfant et l'incite à goûter mais sans que celui-ci y soit obligé. Floriane de CAMARET précise les quantités de nourriture sont calculées en fonction du nombre d'enfants en fonction d'une quantité recommandée par enfant, donc ce serait difficile d'en préparer moins.

Décision modificative budgétaire n°1 du budget principal

La fin de l'année approchant, il est plus aisé de chiffrer précisément l'atterrissage financier pour 2023. À ce titre, il est demandé au conseil municipal de procéder à une décision modificatif budgétaire.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires n°1 pour le budget 2023 de la commune et n°2 pour le budget 2023 du centre de santé

Approbation des redevances d'occupation du domaine public par ENEDIS, GRDF et ORANGE

Redevance d'occupation du domaine public à devoir par GRDF gaz, ORANGE et ENEDIS

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** les montants de redevance d'occupation du domaine public

Délibération relative à la compétence culture de la CCPA

La communauté de communes du Pays de l'Arbresle a adopté une nouvelle délibération n°199-2023 indiquant que la compétence supplémentaire CULTURE dans les Statuts de la communauté de communes, serait défini comme suit :

o Construction, entretien et fonctionnement de l'Espace Découverte

o Création, entretien et animation des « Murmures du temps »

o Soutien aux actions et événements culturels ayant un rayonnement sur plusieurs communes du territoire

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** l'inscription de la compétence culturelle dans les statuts

Approbation des Rapports Prix et Qualité du Service (RPQS) :

SMERT : présenté par D. LAINE

SIEB : présenté par JP CHABRANT

Assainissement non collectif : présenté par C.MARTINON

Assainissement collectif : présenté par C.MARTINON

Déchets : présenté par Mme le Maire

Ces rapports sont disponibles en mairie et sur le site de la CCPA

Le Conseil Municipal,

➤ **PREND ACTE** des Rapports

Informations relatives aux commissions municipales, communautaires et syndicats :

Informations de Madame le Maire :

-Le Département a annoncé le versement d'une subvention de 9150 euros, au titre des amendes de Police, pour la réalisation de la double écluse route de Sain Bel.

-Dans le cadre de l'enquête publique sur le déclassement de la rue des Saules, Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a rencontré le commissaire enquêteur pour lui faire la remarque que ce déclassement supprimera une voie empruntée par les lycéens qui cheminent à pied entre la Route du Cabrillon et le lycée. Elle a demandé qu'une solution alternative sécurisée soit proposée. Remarques également notifiées par écrit.

-Madame le Maire indique qu'elle a signé l'acte d'achat de la maison de Mme Deydier, 6 route de Sain Bel le 3 novembre.

-Madame le Maire indique qu'elle a rencontré Mme SIMIAN, vice-présidente du Département en charge de la Petite Enfance, en août au sujet de l'accompagnement des assistantes maternelles à la suite de la mort subite d'un nourrisson chez l'une d'elles. Une réunion est prévue le 6 décembre en mairie pour échanger avec les assistantes maternelles du village qui le souhaitent.

-Loi d'accélération des Énergies Renouvelables : Madame le Maire a participé à de nouvelles réunions avec la Préfecture et avec la CCPA. La DDT propose d'une part la mise à disposition de fiches pour la mise en œuvre pratique du travail demandé aux communes et d'autre part un accompagnement lors de réunions.

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme et la commission Voirie de la CCPA :

Information sur travaux du giratoire

J.Y. DUTOUR demande quelle décision a été prise au sujet du pont de la Métralière qui après réfection par la CCPA a vu sa bande de roulement plus basse que les murets latéraux. Les agriculteurs ont été rencontrés sur place. La CCPA doit étudier si la bande de roulement peut être rechargée et si le pont peut en supporter la masse supplémentaire.

Mme le Maire en l'absence de Serge MALET pour la commission bâtiments :

Pôle Santé : l'Architecte des bâtiments de France a donné un avis favo-

nable au projet, notamment pour le choix des tuiles, les couleurs des façades et des huisseries. Les escaliers en pierre à l'entrée actuelle de la salle des Tilleuls et de la salle des Rosiers seront conservés.

La demande d'autorisation d'urbanisme est en cours. Les services d'archéologie devront aussi rendre un avis.

L'ensemble du projet a été présenté aux élus, en commission générale. Il fera l'objet d'une réunion publique le 11 décembre

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

Aménagement du terrain en gore a reçu un avis favorable des ABF.

La double écluse prévue à l'entrée d'agglomération route de Sain Bel devrait être réalisée en décembre.

En prévision de l'obligation légale du tri des matières organiques qui ne pourront plus être mises dans les ordures ménagères et de la réorganisation de la collecte des ordures ménagères, 11 emplacements potentiels pour l'installation de containers collectifs seront étudiés avec la CCPA.

Nicole THIVARD pour la commission Communication-Vie Associative - Commerces :

- Permanence pour les associations proposée par Famille en mouvements

- Les animations prévues sur le marché

- Nouveau : vente de vêtements mode pour les femmes, tous les 15 jours.

Une réunion pour le commerce et aménagement du centre bourg avec le CAUE aura lieu le 8 décembre 2023.

Isabelle KAPFER pour la commission Services à la Personne :

CCAS : 147 colis de Noël sont prévus pour les personnes de 70 ans et plus.

L'inauguration de la tyrolienne, projet initié par le Conseil municipal des enfants, a rassemblé beaucoup de monde. Cet équipement est très apprécié par les familles.

Les enfants du conseil municipal proposent de refaire l'animation « décoration de l'arbre de Noël » à l'occasion du marché de Noël.

La CCPA qui porte ces chantiers prévoit une soirée de restitution des chantiers à Sourcieux les Mines (salle de l'Amandier)

Médiathèque : l'atelier tricot qui a démarré début novembre a réuni 8 personnes. L'atelier Halloween a aussi rassemblé beaucoup de monde.

Isabelle SEEMANN pour le Téléthon

Elle a cherché différentes idées d'animation. Elle propose une zumba family et a contacté l'association Savigny danse qui est d'accord pour aider à l'animation. La date retenue est le 3 décembre à la salle du Trésorcle.

Au sujet des Murmures du temps Floriane DE CAMARET demande des explications sur l'œuvre qui est prévue sur Savigny. Madame le Maire rappelle que le projet a été présenté à tous les élus du territoire et notamment des communes concernées lors d'une réunion à Saint-Germain-Nuelles. Elle indique que le parcours qui empruntera des chemins existants démarrera de Sain Bel, passera par les Moulins, Ronzière, Marange, la Métralière puis retour à Sain Bel. Quatre œuvres sont prévues sur le parcours, 1 à Sain Bel et 3 sur Savigny. Celle déjà retenue a pour thème la gestion de l'eau ainsi que la mise en valeur de l'agriculture. Au sujet du coût, Madame le Maire précise que ce projet, qui représente moins de 3% des investissements de la CCPA sur la durée du mandat, sera financé par d'importantes subventions (presque 75%). Son originalité et sa qualité ont notamment retenu l'attention des jurys de plusieurs appels à projets destinés à développer la culture dans les territoires. Ces parcours artistiques permettront de faire découvrir notre région comme le font les circuits de randonnées existants et contribueront surtout à développer notre territoire (notoriété, dynamisme...) avec des retombées économiques pour les commerces, restaurants, circuits courts, gîtes, chambres d'hôtes...

CR succinct du conseil municipal du 29/01/2024

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 18 Votants : 18

Absents excusés : COQUARD Marie-Bernadette

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CM

Le compte-rendu de la séance du 14/11/2023 est approuvé à l'unanimité.

Modification du règlement de la médiathèque

Il est proposé au conseil municipal de modifier le règlement de la média-

thèque afin de mieux s'adapter aux usages et attentes des utilisateurs.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** le règlement de la médiathèque tel que proposé.

Délibération relative à la dissolution de l'EPARI

La commune de Savigny est membre du SRDC (Syndicat Rhodanien de Développement du Câble), lui-même membre de l'EPARI (Établissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information). L'objet unique du SRDC est d'autoriser l'EPARI à concéder un réseau câblé sur son territoire.

La résiliation de la convention de concession de l'EPARI, ainsi que sa décision de cession du réseau entraînent la cessation d'activité de fait de l'EPARI au 31 décembre 2023, qui n'aura ainsi plus d'objet dès lors que l'opération pour laquelle il a été créé est achevée, il en est de même du SRDC.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

➤ **AUTORISE** le Président du SRDC à accomplir toute formalité pour procéder aux opérations de fin d'exercice des compétences du Syndicat au 31 décembre 2023 et aux opérations de dissolution et liquidation du syndicat, courant 2024, après approbation par son Comité syndical du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023.

Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024

Il est rappelé au Conseil Municipal les dispositions extraites du Code Général des Collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Aussi et aux fins de facilitation de la gestion des affaires en début d'année 2024, il est proposé de faire application des dispositions de l'article et autorise à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2024, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023

Délibération relative à l'aide au maintien du dernier commerce par la CCPA

M.MARTINON rappelle que la municipalité a acquis la maison « Deydier » et a passé une convention avec le CAUE pour la partie urbanisme, architecture et détermination des surfaces potentiellement constructibles.

Il a aussi été décidé de passer une convention avec la CCI afin de réfléchir à la possibilité de déplacer et implanter des commerces, sur ce tènement en face de la mairie.

Dans le cadre de sa compétence économique, la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle peut aider la commune à financer l'étude réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole.

La prestation d'étude d'opportunité s'élève à 4500 € H.T. La CCPA, lors de sa réunion de bureau, du 7 décembre 2023, a décidé d'octroyer un fonds de concours de 2250 € à la commune de Savigny.

Madame le Maire ajoute que la commune va également bénéficier du fonds « Villages d'Avenir » sur la partie ingénierie

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

S'ENGAGE à réaliser l'étude de faisabilité avec la CCI Lyon Métropole
AUTORISE madame le Maire à signer la convention

Délibération relative à la garantie d'emprunt accordé au groupe 3F immobilier

Par délibération du 30 mai 2023, le conseil municipal avait approuvé le principe d'une garantie d'emprunt à la société 3F immobilière Rhône Alpes pour l'acquisition de 4 logements sociaux

Le montant du prêt étant désormais précis et définitif, il est proposé au conseil municipal de reprendre une nouvelle délibération

Article 1 : L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAVIGNY (69) accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 372365,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Madame le Maire précise qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, la commune sera prioritaire pour la réservation d'1 logement. Par la suite, la commune devra signer une convention en flux, comme pour Alliade, ce qui fera moins d'un logement mais les organismes d'Habitat à Loyer Modéré sont demandeurs de candidat.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix UNANIMITE

➤ **APPROUVE** les termes de la garantie d'emprunt

Demande de subvention pour le Pôle Santé

Madame le Maire rappelle et expose le projet de création d'un pôle de santé et la possibilité de demander une subvention auprès de la Région.

Le montant de la demande sollicitée est de 250 000 € soit 23.92% du montant des travaux s'élevant à 1 045 500 € H.T.

Le plan de financement proposé s'établirait ainsi :

Région : 250 000€ / Département : 100 000 € / État (DETR) : 267 996.32 € / Autofinancement : 427 503.68 €

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 17 voix Pour
et 1 contre (Luc FORNAS)

APPROUVE le projet de création d'un pôle de santé ; **DEMANDE** et **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région

Acceptation subvention amendes de police

Par délibération n°2023-31 du 30 mai 2023, le conseil municipal avait approuvé le projet d'installation d'une double écluse à l'entrée du village route de Sain Bel pour un montant de travaux estimé à 17 450 € HT.

Pour cette opération, le Conseil Départemental du Rhône a attribué un montant de 9150€ dans le cadre de la répartition 2023 du produit des amendes de police 2022.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

S'ENGAGE à réaliser les travaux d'installation d'une double écluse

Délibération - médiation préalable obligatoire par le biais du CDG69

La loi n°2021-1729 pour la confiance dans l'institution judiciaire du 22 décembre 2021 a pérennisé et généralisé le dispositif de la médiation préalable obligatoire (MPO) à l'ensemble du territoire national. Il est prévu que les recours contentieux formés par les agents publics des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, doivent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire, dès lors qu'ils ont conventionné avec le cdg69 pour assurer cette mission.

- commune affiliée au CDG69 : un forfait de 400 € pour la préparation, les entretiens individuels et les réunions plénières ; au-delà de 8 heures, application d'un coût horaire supplémentaire de 50 € l'heure.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** l'adhésion à la mission de médiation préalable

Délibération pour rémunération de l'agent effectuant la distribution des documents de communication de la mairie

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer la distribution des informations municipales (Savigny Infos et Bulletin municipal) pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2025. Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait brut de 320 € par vacation.

J-P.Chabrant ne prend pas part au vote (lien familial avec la personne en charge de la distribution) Le Conseil Municipal,

17 suffrages exprimés : 17 voix Pour UNANIMITE
AUTORISE Madame le Maire à recruter un vacataire

Délibération relative à la fusion de l'école maternelle et élémentaire

Suite à l'annonce du départ à la retraite de monsieur LAGRANGE, directeur de l'école élémentaire, l'inspectrice de l'éducation nationale a proposé à la collectivité de fusionner les 2 écoles publiques de Savigny.

En cas de fusion, les 2 écoles publiques ne feraient qu'un seul et même établissement dirigé par un seul directeur ou une seule directrice.

Ce sujet a fait l'objet d'informations aux parents élus aux conseils d'école. Une réunion organisée par les enseignants en présence de délégués de parents et de la mairie a ensuite permis d'informer et répondre aux interrogations de tous les parents d'élèves des 2 écoles.

Des parents ayant fait part d'une vive inquiétude de fermeture de classe et celle-ci étant aussi partagée par les élus, Madame le Maire a pris contact avec l'Inspection académique pour obtenir l'assurance qu'il n'y aurait pas de suppression de classe en même temps que la fusion. Cette non-fermeture de classe a été confirmée par l'inspectrice de l'éducation nationale lors de la commission générale du 17 janvier 2024, au cours de laquelle les enjeux et conséquences de la fusion ont été présentés aux élus municipaux.

Sur ces bases, les conseils d'écoles extraordinaires du 23 janvier se sont tous les 2 prononcés en faveur de la fusion.

Madame DE CAMARET fait un compte-rendu des deux conseils d'école relatifs à cette fusion et précise qu'il y a eu quasi-unanimité pour la fusion.

Les votes sont les suivants :

École maternelle : 8 voix pour la fusion, et une abstention
Ecole élémentaire : 12 voix pour la fusion et une voix contre

La contrepartie de cette fusion est qu'aucune classe ne sera fermée à la rentrée de septembre 2024.

L'école, constituée de 6 classes permettra au directeur ou à la directrice d'avoir plus de jours de décharge.

Madame le Maire explique que suite à la décision du conseil municipal, le Préfet validera cette fusion et que le poste de direction sera mis au mouvement par l'éducation nationale.

Monsieur BUISSON demande si les bâtiments seront aussi regroupés. Madame le Maire répond que les enfants de maternelle continueront à occuper les locaux de maternelle d'autant qu'ils ont des besoins spécifiques en termes de mobilier, même chose pour les primaires.

Monsieur BUISSON demande s'il n'y a pas plus de risque de fermer une classe lorsque l'école est fusionnée.

Madame DE CAMARET explique que le mode de calcul a changé et qu'il est aujourd'hui plus risqué de fermer une classe si les écoles ne fusionnent pas.

La décision de fusion revenant au conseil municipal, celui-ci est donc invité à se prononcer.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 17 voix Pour et 1 Contre (Bruno BUISSON)

➤ **APPROUVE** la fusion des deux écoles publiques de Savigny.

Délibération : lancement du recensement des chemins ruraux

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recensement des chemins ruraux afin de suspendre la prescription acquisitive trentenaire des parcelles comportant ces chemins,

Monsieur Pierre HULIN expose les éléments suivants :

Les chemins ruraux sont définis par le code rural comme des chemins appartenant aux communes, étant donné qu'ils font partie du domaine privé des communes, les chemins ruraux sont susceptibles de faire l'objet d'une appropriation par des riverains par le biais de la prescription acquisitive trentenaire. En effet, si un particulier rapporte la preuve d'une possession continue et non interrompue, paisible, publique, non équivoque, et à

titre de propriétaire, il peut devenir propriétaire de la partie du chemin qu'il occupe.

La loi du 21 février 2022 dite « loi 3DS » comporte plusieurs dispositions visant à renforcer la protection des chemins ruraux, et notamment la possibilité pour les conseils municipaux de décider de leur recensement, ce qui entraîne la suspension pendant 2 ans maximum du délai de prescription pour l'appropriation par prescription trentenaire des parcelles comportant ces chemins.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** la réalisation du recensement des chemins ruraux.

Création d'un groupe de travail pour la mise en place du RIFSEEP et autres mesures relatives aux ressources humaines (télétravail, temps partiel, compte épargne temps)

Afin de pouvoir travailler sur la mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire pour le personnel communal et d'autres mesures relatives aux ressources humaines (télétravail, temps partiel, compte épargne temps, droit à la déconnexion...), madame le Maire propose au conseil municipal de créer un groupe de travail.

Madame le Maire présidera ce groupe de travail, 5 membres du conseil seront élus, et les agents seront représentés de la manière suivante :

1 agent pour le service technique / 1 agent pour le service administratif / 1 agent pour le service périscolaire / 1 ATSEM / 1 agent du centre de santé / 1 agent pour la médiathèque

La directrice générale des services se chargera de la coordination.

Madame le Maire propose que ce soient les élus qui font partie du comité social du personnel qui fassent partie de ce groupe de travail à savoir : Marie-Claude CHANCELLIER, Isabelle SEEMANN, Isabelle KAPFER, Evelyne DUTOUR, plus Pierre HULIN, adjoint à la voirie et en lien étroit avec l'équipe technique.

Le Conseil Municipal,

18 suffrages exprimés : 18 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** la constitution d'un groupe de travail pour et autres mesures de ressources humaines

Information :

Madame le Maire informe le conseil municipal

- Murmures du temps : les membres du conseil sont invités à une commission générale le 14 février afin que le vice-président en charge du tourisme à la CCPA puisse leur présenter ce projet.

- Signature chez le notaire de la cession de petites parcelles de terrain le long de la Rue des Rosiers avec la famille BUISSON et la famille NOVE-JOSSERAND.

- Centre de santé : Audrey FOUGERE suit actuellement une formation diplômante pour devenir assistante médicale. Le centre de santé en est à 1001 patients ayant déclaré le centre comme médecin traitant.

- Subvention Fonds Verts : une subvention de 37 175€ a été attribuée à la commune pour l'aménagement du terrain en gore

Christian MARTINON pour la commission Urbanisme et la commission Voirie de la CCPA :

Travaux du giratoire : la réception de travaux a été prononcée avec des réserves. Les versements des subventions vont pouvoir être sollicités. Le marquage au sol sera fait aux beaux jours.

Réunion avec CIRCET : une antenne relais sera implantée sur Sain Bel mais ne pourra pas couvrir Savigny. L'entreprise recherche donc à nouveau un emplacement sur la zone industrielle de Savigny.

Monsieur LAINE demande combien de temps les terrains où devait être implanté le lotissement Grange Chapelle seront constructibles.

Monsieur MARTINON explique que cette zone est constructible tant que le PLU n'est pas révisé.

Le permis d'aménager obtenu est valable 3 ans et peut être cédé.

Serge MALET pour la commission bâtiments :

Pôle de santé : 5 sociétés sont venues sur le site et feront ensuite une proposition pour le marché démolition et désamiantage.

Éclairage du tennis : Le SYDER change les éclairages pour les passer en LED.

Réunion de la commission pour définir les actions 2024 à mener afin d'élaborer le budget.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

Des demandes de devis ont été faites pour construire le budget 2024.

Marché pour la sécurisation de l'entrée du village
Route de Sain Bel : le marché a été lancé et le titulaire retenu. Les travaux vont pouvoir démarrer prochainement.

La Doyennerie : monsieur HULIN a fait faire un devis d'entretien et d'élagage arbre par arbre et organise une réunion avec les riverains

Nicole THIVARD pour la commission Communication-Vie Associative - Commerces :

Réunion de la commission prévue pour faire des propositions pour les actions de l'année et le budget 2024.

Une rencontre avec la CCI concernant le déplacement et l'implantation de nouveaux commerces a déjà eu lieu et prochaine réunion se déroulera le 8 mars.

Il y a déjà eu deux réunions avec le CAUE pour l'aménagement du centre bourg.

Isabelle KAPFER pour la commission Services à la Personne :

Rencontre ce samedi avec le conseil municipal des enfants pour l'organisation d'une chasse aux œufs en avril.

La commission se réunira avec madame le Maire et Nataly BUREAU pour travailler sur le prochain marché de prestations pour l'accueil de loisirs sans hébergement.

Vincent MARTY

Salle de sport communautaire de Grands champs : la CCPA va refaire le toit et les sols du gymnase sur les étés 2024 et 2025.

Madame le Maire précise que les communes alentours se concerteront pour rechercher des locaux aux associations habituellement utilisatrices afin de limiter la gêne occasionnée par les travaux.

CR succinct du conseil municipal du 11/03/2024

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 16 Votants : 19

Absents excusés : MALET Serge (Pouvoir donné à Monique LAURENT), DE CAMARET Floriane (Pouvoir donné à Nicole THIVARD), SEEMANN Isabelle (Pouvoir donné à Evelyne DUTOUR)

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CM

Le compte-rendu de la séance du 29/01/24 est approuvé à l'unanimité.

Laura MAILLOT responsable de la médiathèque, présente le bilan 2023 de la médiathèque.

Vote des tarifs municipaux 2024

Madame le Maire propose d'adopter les tarifs municipaux suivants qui seront applicables au 1^{er} avril 2024. Ces propositions de tarifs ont été validées en commission finances.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

➤ **APPROUVE** les conditions et tarifs municipaux applicables au 01/04/24

Modification de la délibération sur le quart des dépenses d'investissement

Une délibération avait été prise lors du conseil municipal du 29 janvier 2024.

Aussi et aux fins de facilitation de la gestion des affaires en début d'année 2024, il est proposé de faire application des dispositions de l'article L 1612 -1 et autoriser à engager, liquider et mandater, avant le vote du Budget Primitif 2024, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire, à engager, liquider et mandater jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2024 les dépenses d'investissement concernées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2023, selon la répartition indiquée ci-dessus ;

Vote des montants 2024 pour les fournitures scolaires

Madame le Maire rappelle les effectifs des écoles à septembre 2023 (écoles publiques) : 126 élèves dont 45 en maternelle et 81 en élémentaire.

L'année dernière, la participation par élève était de 79 € pour l'école maternelle et 85 € pour l'école élémentaire. Compte tenu des montants plus élevés que dans d'autres collectivités, et après échange avec le directeur de l'Ecole des Sources, il avait été convenu de diminuer le montant en élémentaire pour le ramener à celui de maternelle lui-même aussi plus élevé que dans les collectivités voisines.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE le montant des fournitures par élève

modifiant les postes de médecins généralistes

Par délibération 2022-74 du 5 décembre 2022, le conseil municipal avait créé :

- 1 poste de médecin coordinateur à 7h/semaine
- 2 postes de médecins généralistes à temps complet

Le médecin qui avait en charge la coordination du centre de santé souhaite arrêter cette mission, toutefois, étant la plus expérimentée, elle resterait 2h par semaine pour accueillir des internes, ce que ne peuvent pas faire les 2 autres médecins à ce jour, car il faut au minimum 2 ans d'exercice et l'un des deux médecins atteindra cet objectif en avril 2025.

L'un des deux médecins à temps complet s'est proposé pour reprendre la coordination du centre, à raison de 6h par semaine.

La modification du temps de travail d'un des médecins généralistes n'impactera pas le nombre d'heures passées en consultation. Un médecin consacrant du temps à appeler ses confrères, les laboratoires, les patients etc..., il consulte en moyenne pendant 33h/semaine.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

AUTORISE, à compter du 12 mars 2024, la transformation du poste de médecin généraliste contractuel à 34h par semaine et du poste de médecin coordinateur contractuel à 6h par semaine, ainsi que la création d'un poste de médecin généraliste à 2h par semaine, tel que proposé

Attribution d'une subvention au comité social des personnels municipaux

Le comité social des personnels municipaux sollicite une subvention de 1060€ auprès de la collectivité afin de remettre un cadeau à monsieur Christian MATEOS parti à la retraite le 1^{er} décembre 2023.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

APPROUVE le montant de la subvention de 1060€

Délibération relative à la convention VEOLIA proposée par le syndicat d'eau potable SMERT pour le contrôle de la défense extérieure contre l'incendie

La commune a en charge la défense extérieure contre l'incendie et doit à ce titre veiller à ce que tous les points d'eau incendie (PEI) soient en état de fonctionnement à savoir les contrôler et les entretenir.

Pour ce faire, le SMERT, Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare, propose à la commune de passer une convention avec VEOLIA, prestataire en charge de l'eau potable pour le syndicat.

Jusqu'à maintenant, la commune avait contractualisé avec SUEZ, prestataire du SMERT jusqu'en 2022.

Le Conseil Municipal,

19 suffrages exprimés : 19 voix Pour UNANIMITE

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention

Informations de Madame le Maire :

- **Elections européennes** : les élus sont mobilisés pour l'organisation des élections le 9 juin 2024.

- **CCPA : inauguration des Murmures du Temps** les 6 et 7 juillet ; Le 6 aura lieu l'événement inaugural au Val des Chenevières avec de nombreuses animations et concerts gratuits. Les 6 et 7 il sera possible de découvrir les circuits en présence des artistes de chaque œuvre, sur inscription ou visite libre.

-Semaines de l'environnement auront lieu du 1^{er} mai au 9 juin sur le territoire de la CCPA. A Savigny, il y aura la journée nettoyage le samedi 29 avril matin et le marché de printemps le vendredi 3 mai.

-Commission agriculture : publication du flyer de présentation des producteurs du village dans les semaines à venir.

L'assemblée générale de la CUMA : projet de construction d'un nouveau bâtiment ; le bail à construction devra être modifié lorsque l'auto-risation d'urbanisme sera donnée pour le bâtiment.

-Agents communaux : Christine MESTA a annoncé son départ. La procédure de recrutement pour la remplacer va être engagée.

-Subvention : la commune vient de percevoir la subvention de la Région pour le City stade : 28204,11€

Isabelle KAPFER pour la commission Services à la Personne :

Le repas des anciens aura lieu le samedi 11 mai 2024.

Conseil municipal des enfants : une chasse aux œufs sera organisée le 20 avril. La CCPA propose de réunir tous les conseils municipaux des enfants. Date non encore fixée.

La commission services à la personne continue à travailler sur le renouvellement du **contrat de prestations pour l'accueil de loisirs sans hébergement**.

Pierre HULIN pour la commission Voirie :

Terrain en gore : Au printemps, plantation de végétaux couvrants sur les espaces de séparation des places de parking, paillage des plantations avec des plaquettes de châtaignier.

Liaison City Stade / Equipements du Trésoncle : liaison qui partira du City Stade, longera les remparts de l'Abbaye puis le mur de la maison du Doyen pour rejoindre la rue Benoit Maillard qui va vers la salle du Trésoncle. avis favorable de la DRAC Ce dossier est maintenant dans les mains de l'ABF (reunion début avril)

Liaison Savigny Sain Bel : Le projet avance bien, la Mairie de Sain Bel a fait intervenir un géomètre puis va signer avec le propriétaire agricole un acte notarié pour le transfert du chemin actuel qui coupe une parcelle agricole en un chemin situé le long de l'alignement de chênes. Une œuvre des Murmures du Temps sera installée sous cet alignement.

Ralentissement RD7 : Les solutions techniques sont établies, le dossier d'appel d'offre est clos, l'entreprise est retenue Ce document doit passer en commission départementale début Avril.

Groupe de travail incendie : nous avons rencontré le SDMIS afin d'avoir l'avis de professionnel de la sécurité incendie sur les futures actions à mener sur notre réseau DECI.

Curage des fossés : cette phase se termine; le déplacement de terre a été limité en réduisant le creusement. Une partie des bonnes terres a été mise le long du mur du nouveau cimetière dans le but de pouvoir installer une haie de végétaux pour améliorer l'intimité coté cimetière.

Pont de la Métralière : Le pont a été refait mais cela n'a pas modifié sa solidité ; il s'agissait uniquement d'imperméabiliser la couche de roulement et sécuriser les rambardes. Au sujet de la réduction de la largeur de roulement, une réunion a eu lieu avec la CCPA et le bureau d'études en charge des travaux : il s'est avéré que le pont est interdit aux véhicules de plus de 6 tonnes. Madame le Maire est déçue de cet état de fait car ni les services techniques de la CCPA ni le bureau d'étude ne l'ont alertée sur cette limitation du tonnage et sur l'absence de panneaux l'indiquant, alors qu'un arrêté date de mars 1963. Madame le Maire étant responsable en cas d'accident et les panneaux ayant disparu depuis longtemps, des panneaux vont être installés pour indiquer à nouveau cette limitation de tonnage. Le CEREMA a proposé à la commune d'étudier tous les ponts de la commune. Les informations ont été données, la commune attend leur retour.

Daniel LAINE pour le SMERT :

Des travaux de changement de conduite d'eau sur la route de Saint Romain devraient commencer en avril. Des travaux devraient également avoir lieu à Taylan/Croix de fer en fin d'année.

Evelyne DUTOUR pour la commission commerces de la CCPA :

La commission se réunira à Savigny ce mercredi.

Nicole THIVARD pour la commission Communication-Vie Associative-Commerces :

- Communication:

L'impression des plans du village est prévue pour la fin du mois.

Analyse des offres de refonte site internet

- P'tit Marché : Nous accueillons régulièrement des associations sur le marché (Vente de gâteaux par les Jeunes de l'ASLEC le 8/03...). Prochaines venues Chasse Taylan le 15 mars pour vente de boudins et saucissons, APE les 1ers vendredis du mois à partir avril pour les crêpes. Un Marché de printemps est prévu le 3 mai ; il est intégré au programme des semaines de l'environnement.

- Commerces : Retour de l'étude par la CCI sur le potentiel économique pour l'implantation d'un commerce type épicerie multiservices à Savigny faite le 8 mars. Il ressort de l'étude en points forts l'environnement socio-économique, notamment la présence d'équipements générateurs de flux, l'accessibilité, le tissu économique...Points faibles, la proximité de la zone du Martinet.

L'épicerie devra être indépendante, se démarquer d'une épicerie généraliste, avoir des produits frais, locaux et développer des services (livraison, relais colis, des offres ponctuelles comme fleurs pour les fêtes, des paniers garnis...Dégustations de producteurs, partenariats avec des producteurs et artisans locaux...)

Un point qui sera essentiel, c'est l'humain, et le choix du porteur de projet.

En parallèle, poursuite étude avec CAUE, une réunion commune avec ABF est prévue en avril.

- Agriculture : En lien avec la Commission agriculture de la CCPA, souhait de sensibiliser à la question du frelon asiatique, et d'initier l'organisation d'une campagne de piégeage, à mettre en place au printemps.

Jean-Pierre CHABRANT pour Serge MALET pour la commission bâtiments :

Fin d'aménagement du **2^e étage du Chalet Montange**. L'association peinture a pris possession des lieux ce qui lui permettra de bénéficier de plus d'espace. Bon retour et remerciement de l'association pour les travaux réalisés

Cloisonnement de l'ancienne pièce peinture qui permettra d'avoir 2 pièces indépendantes.

Pôle santé : les offres de la société Rhône Alpes Démolition et FEDD pour le désamiantage ont été retenues suite à la procédure de marché adapté. Les dossiers des autres corps de métier sont en cours de validation technique pour lancer la procédure.

Différents travaux prévus et seront précisés dans le cadre du budget 2024.

Droit d'expression

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD

Ce droit d'expression devant être transmis avant le vote du budget, je ne pourrais donc m'expliquer et mettre en évidence les lacunes à ce sujet que dans le prochain Savigny infos.

Cependant, si la démocratie c'est les urnes, pas uniquement. Partout où se manifeste l'intérêt général, les citoyens demandent à faire entendre leur voix et à contribuer à l'élaboration des choix qui déterminent leur avenir. Cela devrait impliquer la transparence, la sincérité, l'inclusivité (la participation) et le respect des lois et des règlements en vigueur. Cependant, ce n'est pas ce que nous constatons ; le pilotage de la commune est effectué par un nombre restreint, constitué du maire et des adjoints (tous ?).

Je demeure vigilant et m'engage à défendre et à promouvoir les intérêts de notre beau village.

Luc Fornas

Je suis à votre disposition.

06 81 36 32 02 ou par mail : savignydabord2020@gmail.com

Nouveaux sur Savigny

Plombier/chauffagiste

Un nouvel artisan plombier/chauffagiste installé sur Savigny :

FG créations - 06.33.34.15.50

Service à la personne

Corinne Salado et son équipe interviennent sur le secteur de Savigny et 20 kms alentours, à domicile, pour l'entretien de la maison, l'accompagnement de personnes, le petit jardinage et petit bricolage, le nettoyage de vitres, ainsi que l'assainissement de votre logement.



ADOLYS

72 chemin de Dody
06 24 34 00 04 / contact@adolys.fr



Educateur canin comportementaliste

François Serre est arrivé à Savigny il y a 2 ans et habite 24 rte d'Ancy. Educateur canin comportementaliste, sa vision de l'éducation canine est éthologique, elle se base sur le fait de comprendre le "fonctionnement" du chien. Elle s'inspire de son mode de communication et d'apprentissage pour créer une relation de confiance et de respect mutuel.

06 47 47 54 32 / contact@syraheducationcanine.fr

Soins aux aimants et aromathérapie

Liliana Viteri, Conseillère Bien-Être en huiles essentielles, vous propose aussi la vente d'aimants bien-être (articles et bijoux) et d'huiles essentielles de qualité thérapeutique.



VITERI GARCES Liliana - 9 All. des Bleuets,
69210 Savigny
06 71 75 43 48 / viteri.liliana@gmail.com

Franck Berne, nouveau directeur au Centre de Loisirs Léo Lagrange

À la suite du départ d'Albino Pereira, après 11 ans en tant que responsable animation du centre de Loisirs Léo Lagrange à Savigny, Franck Berne a pris ses fonctions le 5 février.

Avec une longue expérience dans le milieu associatif et sportif, Franck Berne souhaite faire découvrir de nouveaux sports comme le hockey, le tir à l'arc, le frisbee ou encore le foot gaélique ... Il a aussi à cœur de s'appuyer sur le local, en participant aux animations du village, ou en proposant des projets en partenariat avec les structures ou commerces de la commune.

Ainsi, les jeunes ont démarré un cycle course à pied, qui va déboucher sur leur participation au trail de l'Abbaye. Par ailleurs, il souhaite impliquer le groupe d'ados, avec des projets auto-financés (création d'un tee-shirt personnalisé ...)

Atelier cuisine en partenariat avec le Clos de l'Abbaye, projet de voyage ... Les idées ne manquent pas. Nous lui souhaitons la bienvenue !



Coordonnées : 06 26 57 28 54 / franck.berne@leolagrange.org



France services

Besoin d'être aidé(e) pour remplir ou vérifier votre prochaine déclaration de revenus ?

Les conseillères de l'espace France Services de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle proposent une permanence d'aide à la déclaration des revenus pour les particuliers :

Judi 2 mai après-midi : mairie de Bessenay
Vendredi 3 mai après-midi : mairie de Sarcey
Judi 16 mai après-midi : mairie de Saint Pierre la Palud
Vendredi 17 mai après-midi : médiathèque de Lentilly

Déclaration papier ou numérisée.
Possibilité de créer un compte impôt.
Accueil sur rendez-vous uniquement.
Renseignements et prise de rendez-vous auprès de
l'espace France Services au 04 37 49 70 91

Pour rappel, l'espace France Services vous accompagne dans toutes vos démarches administratives :

Dans les locaux de la CCPA, 117 rue Pierre Passemard, 69210 L'Arbresle

Tel : 04 37 49 70 91 / maison.france.services@paysdelarbresle.fr

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et le mercredi de 8h30 à 17h sans interruption



Restos du Cœur à L'Arbresle

Ouverture les mercredi matin de 9h à 12h00, les jeudis de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une ouverture en soirée a été mise en place le jeudi de 18h30 à 19h30.

Nos activités d'aide à la personne (nombreuses) ne sont pas liées à un barème mais sont **inconditionnelles** c'est-à-dire que toute personne désirant nous rencontrer peut venir aux heures d'ouverture du Centre ou nous contacter par

téléphone. Nous serons toujours là pour l'accueillir au mieux et l'orienter selon ses besoins.

Nous resterons ouverts toute l'année pour recevoir toute personne en difficulté afin d'examiner son dossier et trouver une solution d'aide satisfaisante.

Adresse : 15 rue de Lyon, 69210 L'Arbresle
Tél : 04 78 35 20 36
ad69.larbresle@restosducoeur.org

A vos agendas – Le Festival d'inauguration Les Murmures du Temps

Festival d'inauguration
Val des Chenevières

6–7 juillet 2024
L'Arbresle / Éveux

LES MURMURES DU TEMPS

9 œuvres d'art en plein air

Art contemporain
Nathanael Abeille
Thierry Boutonnier
Julie Escoffier (Duo Evernia)
Amandine Guruceaga
Caroline Le Méhauté
Didier Marcel
Laurent Pernot
Stefan Shankland
Vahan Soghomonian

Musique
Amadou & Mariam
Flavia Coelho
Kanabæ

3 circuits à parcourir
L'Arbresle et Éveux
Saint-Germain-Nuelles
Sain-Bel et Savigny

Visites guidées
Animations artistiques,
pédagogiques
& scientifiques
Ateliers créatifs
Guinguette

Retrouvez le programme complet sur :
lesmurmuresdutemps.fr  

Gratuit
Tout public

Les 6 et 7 juillet, la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle célébrera l'inauguration du parcours artistique Les Murmures du Temps.

Des artistes d'art contemporain de renommée nationale et internationale

Vous aurez l'occasion de découvrir les différentes œuvres d'art installées le long des trois circuits :

- ◆ « La Croisée des chemins » - L'Arbresle
- ◆ « D'or et de vin » - Saint-Germain-Nuelles
- ◆ « Les Balcons de L'Abbaye » - Sain-Bel-Savigny

Ce parcours empruntera des chemins existants, démarquant de Sain Bel, passant par les Moulins, Ronzière, Marange, la Métralière pour retourner à Sain Bel.

Quatre œuvres sont prévues sur le parcours : une à Sain Bel et trois à Savigny.

Lors du festival d'inauguration, des visites guidées seront proposées pour découvrir les parcours. Ces différents temps offriront un moment de dialogue avec les artistes. Laurent Pernot, Nathanaël Abeille, Stefan Shankland, Vahan Soghomonian, Didier Marcel, Julie Escoffier, Caroline Le Méhauté, Thierry Boutonnier et Amandine Guruceaga.

Un weekend riche en animations et activités

Des animations variées et gratuites rythmeront également ces deux jours : ateliers artistiques, activités pédagogiques et découvertes scientifiques pour éveiller la curiosité et faire découvrir le territoire du Pays de L'Arbresle et son patrimoine varié.



Une soirée festive le 6 juillet !

La soirée du 6 juillet promet d'être festive avec plusieurs concerts au Val des Chenevières, à L'Arbresle, invitant le public à un moment de partage, gratuit et accessible à tous. Plusieurs artistes vont se succéder tout au long de la soirée



Amadou et Mariam

Le couple de musiciens et chanteurs maliens se sont rencontrés à Bamako. Leur musique est un mélange unique de musique mandingue traditionnelle et de sonorités occidentales contemporaines, comme le blues, le rock ou le reggae.



Flavia Coelho

Chanteuse brésilienne, elle a conquis le public avec sa musique métissée, qui mêle joyeusement samba, baile funk, reggae, afrobeat, boléro, hip-hop et forró. Sa voix douce et énergique, ses textes engagés et poétiques, et son charisme sur scène font d'elle une artiste unique et attachante.



Kanabæ

C'est une musique puissante et haute en couleurs. Ils interprètent des chansons qui parlent de leur génération, de leurs amours, de leurs rêves, de leurs délires. Kanabæ, c'est aussi une énergie désinvolte et sauvage qui emporte le public à chaque concert.

En attendant le festival d'inauguration

En amont des 6 et 7 juillet, des temps forts ouverts à tous sont organisés avec des artistes : découverte de L'Arbresle, de chantiers, rencontres, etc. D'autres médiations sont programmées dans les écoles pour permettre aux enfants de découvrir le projet sous un autre angle, toujours en présence de certains artistes.

Pour suivre l'actualité du projet, les prochaines médiations et l'annonce du programme du festival, rendez-vous sur le site internet www.lesmurmuresdutemps.fr

L'AGENDA SAVIGNOIS

Suivez les informations savignaises via les différents supports de communication :
site de la mairie, panneaux lumineux, illiwap, page Facebook ...

Avril

Samedi 27 : Matinée nettoyage, RDV Place du 8 mai 1945 à 9h, suivi d'un pique-nique



Samedi 27
Matinée nettoyage + pique-nique

Dimanche 28 : Trail de l'Abbaye, Salle du Trésoncle

Mai

Judi 2 : Atelier Remue-Méninges, Salle face Médiathèque

Vendredi 3 15h30 à 19h : Marché de printemps

Dimanche 5 : Fête des Classes



Dimanche 5
Fête des classes

Mercredi 8 : Cérémonie commémorative Commune ADR-CATM, Monument aux morts

Mercredi 15 : Ile aux histoires, 15h15 & 16h30 Médiathèque

Du 17 au 20 : Fête patronale (Vogue), Feux d'artifice

Mercredi 22 : Réunion publique sur la Gestion des biodéchets, 19h mairie



Mercredi 22
Réunion publique Gestion des biodéchets

Juin

Samedi 1er : Concours pétanque APE, Terrain en gore

Mardi 4 : 50 ans du Trait d'Union de l'Amitié, Salle du Trésoncle

Dimanche 9 : Bourse aux livres APEL, Salle du Trésoncle

Dimanche 9 : Elections européennes, mairie

Mercredi 12 : Ile aux histoires, 15h15 & 16h30 Médiathèque

Vendredi 14 juin : Fête de la musique, médiathèque et parc

Samedi 15 et dimanche 16 : Gala Danse, Gymnase Route du Fiatet à Sain Bel

Vendredi 21 : Animation Fête de la musique au marché

Vendredi 21 : Retransmission match Pays-Bas / France par les Classes en 5, Place du 11 novembre

La classe en 5 vous donne rendez-vous place du 11 novembre, le 21 juin à partir de 20h pour la diffusion du match de l'Euro 2024 : Pays-Bas/France.



Venez nombreux soutenir nos bleus !

#AllezLesBleus #Euro2024

#ClasseEn5Savigny



Samedi 22 : Repas d'été du CCAS, Salle du Trésoncle

Retrouvez votre Savigny Info
tout en couleur et les anciens numéros
sur le site de la mairie
www.mairie-savigny69.fr
rubrique MAIRIE / PUBLICATIONS

Vendredi 28 juin : Kermesse APE, Salle du Trésoncle

Vendredi 28 juin : Concours pétanque AB2S, Terrain en gore

Samedi 29 : Concert Sav'Unis les Arts, Salle Petit Théâtre

Juillet

Samedi 6 et dimanche 7 : Festival Les Murmures du temps, Val des Chenevières à L'Arbresle et animations sur les parcours touristiques dont Savigny

Août

Du 25/08 au 1er/09 : Accueil de Berching avec l'ASLEC

Septembre

Samedi 7 : Forum des associations, Salle du Trésoncle



Samedi 7
Forum des associations

Mercredi 18 : Spectacle « Petit Poet' » (0-3ans), Médiathèque

Vendredi 20 : Concours de pétanque des Classes en 5, Terrain en gore

Samedi 21 : 10 ans de la Médiathèque

Samedi 21 et dimanche 22 : Journées du Patrimoine - Exposition sur la fanfare, Salle Christian Gouttenoire

Dimanche 22 : Vide grenier de l'APE, Salle du Trésoncle



Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h
Place du 8 Mai 1945

Toutes les semaines :

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Fromages brebis/chèvre et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

La Crèmerie de Lili, Produits laitiers de vache, Vaugneray, Julie Curtet (06.12.66.64.33)

Pizzas, J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

Tous les 15 jours :

Maison Masia, plats cuisinés, spécialités italiennes et espagnoles. (06.31.35.88.00)

Une fois par mois (sauf exception) :

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

Bières locales, Brasserie Prisca, Sain Bel

Patrick Schied, matelas, literie, rempaillage de chaises
Aloe Vera For Ever, Produits cosmétiques, Carine Cortial (06.26.23.67.61)

D'autres commerçants peuvent être là ponctuellement, à l'occasion d'animations :
Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

**Fréquentez le marché régulièrement
pour les découvrir !**